



Séjour des étrangers en france

Par **bil**, le **29/02/2008 à 11:03**

bonjour,rnje suis un étudiant étranger (algérien) en france depuis 3ans et titulaire de deux masters , je voudrais savoir si j'ai le droit d'acquérir un bien ici en France (appartement)? et si c'est oui , est ce que ce bien me permet de changer mon motif de séjour étudiant à un autre (résident). rnmerci.

Par **citoyenalpha**, le **29/02/2008 à 19:22**

BonjourrrnrnOui vous pouvez acquérir un bien immobilier en FrancernrnToutefois ce bien ne vous permettra pas de prétendre de droit à une carte de séjour de résident. rnrrnRestant à votre disposition